

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 28 mars 2024

Date de la convocation
20/3/2024
Date d'affichage
20/3/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 17 - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHLIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 4 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 2 - Carine FRAISSE à John FRAISSE, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

Réf : CM 2024 – 17

Pour : 19
Contre :
Abstentions :

Publication
électronique ou
notification
du : 06 AVR. 2024

OBJET : Budget assainissement 2023 : approbation du compte de gestion

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2023,
Vu le compte administratif 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE d'adopter le compte de gestion 2023 comme suit :



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20240328-2024_17_03-DE



Tableau Exercice 2023	Investissement			
	Prévu	Réalisé		
Dépenses	363 739,61	53 843,67	188 252,22	139 957,99
Recettes	363 739,61	100 449,18	188 252,22	159 818,22
Résultat		46 605,51		19 860,23

Tableau de synthèse Résultats	Résultat de clôture exercice 2022	Part affectée à l'investisse ment exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture Exercice 2023
Investissement	262 739,61		46 605,51	309 345,12
Exploitation	- 21 752,22		19 860,23	-1 891,99
TOTAL			66 465,74	307 453,13

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du Service de gestion comptable de l'Isle Adam visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserves de sa part.

Fait à Bernes sur Oise, le 28 mars 2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.